

Le 7 octobre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, ROBERT, CHAPOT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Renouvellement de la convention avec 30 Millions d'Amis pour la gestion des chats libres sauvages

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, l'Assemblée approuve la mise en œuvre de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, qui fait objet de conventions concluent avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Depuis 2016, cela a permis de gérer et de réduire la population féline, notamment par la mise en fourrière, les placements, les euthanasies et l'identification des chats errants au nom de la Fondation.

Il explique qu'aujourd'hui, il est nécessaire de poursuivre l'identification et la stérilisation des chats errants capturés, avec la contribution organisée des associations concernées, et de les relâcher sur le lieu de leur capture. Cette solution permet la stabilisation de la population féline, qui continue de jouer son rôle contre rats et souris et d'enrayer les nuisances (miaulements, odeurs, bagarres...), surtout en période de reproduction. Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site, empêchent les autres de s'y introduire. Enfin, la sensibilité des citoyens envers les animaux, en particulier domestiques est respectée.

Monsieur le Maire indique que la Fondation soumet une nouvelle convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages pour l'année 2024 définissant les obligations des parties.

Elle prévoit notamment le versement par la Commune à la Fondation d'une participation financière représentant 50 % du budget défini avant toute opération de capture. La participation communale s'élèvera donc à 1 350 €, montant correspondant à une population féline estimée à 30 chats identifiés par puce électronique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241008-2024-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 10/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la prise en charge de la campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent, y compris un avenant.
- **APPROUVE** le versement de la somme de 1 350 €, correspondant à la participation de la Commune aux frais de stérilisation et d'identification,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 octobre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

